



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DES HAUTES-PYRENEES
ARRONDISSEMENT D'ARGELES GAZOST

COMMUNE DE SAINT-PÉ-DE-BIGORRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance 20 mars 2026

DELIBERATION 17 ADM – Désignation d'un délégué au conseil d'école

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le **16 mars 2026**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. le Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 15

Votants : 15

Absents : 0

Présents : M. BEAUQUESTE, Mme TOUSTARD, M. DEMASLES, Mme LATAPIE-ARRIHOUIL, M. LORiot DE ROUVRAY, Mme CAZENAVE, M. FRANCIN, Mme CABANNE, M. COMBES, Mme CASTERES, M. CRIADO, Mme COURADET, M. LABRUYERE, Mme DUCOS, M. PIQUEMAL

Absents : 0

Pouvoirs donnés : 0

Secrétaire de séance : M. Thibaut LORiot DE ROUVRAY

DELIBERATION D 17 ADM – Désignation d'un délégué au conseil d'école

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2122 et suivants ;

Vu le décret n°2013-983 modifiant le Code de l'Education en son article D.411-1, relatif aux membres composant le conseil d'école ;

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de désigner un élu délégué au conseil d'école.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE

De désigner Madame Christiane CAZENAVE déléguée au conseil d'école de la commune de Saint-Pé-de-Bigorre.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Secrétaire de séance

T. LORiot DE ROUVRAY

Le 23 mars 2026

Le Maire,

JC. BEAUcouESTE